



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 6 juin 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (pour les rapports n°0.1, 5.1, 5.2, 5.3) et de M. Jean-Louis FOUSSERET (pour les rapports de 1.1.1 à 3.1).

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du 1.2.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Patrick RACINE (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Mme Danièle POISSENOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ (à partir du 3.1), JP. TAILLARD.

Mandataires : A. BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), R. STEPOURJINE.

Délibération n°2013/002142

Rapport n°5.1 - CRR - Partenariat avec l'association JAZZ in MARCIAC pour l'organisation de stages de formation destinés aux élèves du Conservatoire du Grand Besançon

**CRR - Partenariat avec l'association JAZZ in MARCIAC
pour l'organisation de stages de formation
destinés aux élèves du Conservatoire du Grand Besançon**

Rapporteur : Frank MONNEUR, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Actions pédagogiques »	Montant prévu au BP 2013 : 167 200 € Montant de l'opération : 1 160 €

Résumé :

Dans le cadre de son projet d'établissement, le CRR du Grand Besançon a créé en 2008 le département Jazz - Musiques actuelles afin de compléter son offre d'enseignement au regard du label des conservatoires classés CRR.

Depuis 5 ans, la classe de jazz du CRR a formé des musiciens, dont deux sont actuellement en 3^{ème} cycle (un saxophoniste et un tromboniste).

Suite à une annonce faite dans tous les conservatoires de France par l'association JAZZ in MARCIAC concernant un nouveau stage d'orchestre de jazz pour des élèves de 3^{ème} cycle, le CRR a proposé ces deux candidatures, sur enregistrement audio.

Le comité de direction du stage a sélectionné ces deux élèves bisontins parmi les quatre places disponibles.

Une convention doit être signée afin de contractualiser, entre le CRR, l'Association JAZZ in MARCIAC et les étudiants, les modalités d'organisation de ce stage qui constitue une formation en complément de l'enseignement reçu au CRR.

Le département Jazz - Musiques actuelles du CRR a pris son essor en 2012 avec de nouveaux recrutements pour de nouvelles disciplines et en 2013 avec l'acquisition des moyens logistiques adaptés. Il propose deux pôles : jazz et musiques actuelles amplifiées.

Depuis 5 ans, la classe de jazz du CRR a formé des musiciens, dont deux sont actuellement en 3^{ème} cycle (un saxophoniste et un tromboniste).

L'association JAZZ in MARCIAC a diffusé à tous les conservatoires de France son nouveau stage dans le cadre de son festival. Cette année, le projet pédagogique du stage est le travail en orchestre de jazz. Il s'adresse aux élèves de 3^{ème} cycle des conservatoires. La sélection est faite sur enregistrement audio.

Le CRR du Grand Besançon a proposé deux candidatures d'étudiants en 3^{ème} cycle du département Jazz - Musiques actuelles. Le comité de direction du stage a sélectionné les deux élèves bisontins parmi les 4 places disponibles.

Dans le cadre de leurs études, les élèves de ce département peuvent avoir des compléments de formation pris en charge par le CRR. Une convention doit être signée afin de contractualiser, entre le CRR, l'Association JAZZ in MARCIAC et les étudiants, les modalités d'organisation de ce stage qui constitue une formation en complément de l'enseignement reçu au CRR.

Cette sélection participe au rayonnement et à la notoriété de l'enseignement du CRR, et de surcroît est une très belle opportunité d'évolution artistique pour les étudiants du conservatoire.

Cette année le stage JAZZ in MARCIAC sera encadré par des musiciens d'envergure internationale qui sont les figures du jazz français et européen.

Les étudiants sélectionnés formeront un orchestre de jazz et joueront dans le cadre du festival.

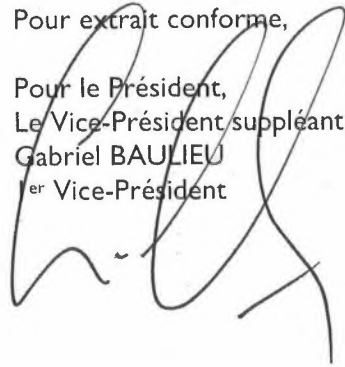
La participation financière aux frais pédagogiques est de 580 € par personne, soit 1 160 € à la charge du Grand Besançon pour les deux étudiants du CRR.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association JAZZ in MARCIAC et 2 étudiants du CRR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 20 JUIN 2013



Entre :

L'association JAZZ in MARCIAC (déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 32 00326 32 auprès du Préfet de Région de Midi-Pyrénées), située au 19 place de l'Hôtel de Ville - 32230 MARCIAC, représentée par son Président Jean-Louis GUILHAUMON,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par délibération du Bureau du 6 juin 2013, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et pour les stagiaires : Florent ORMOND (saxophone soprano), domicilié 49 rue Bersot - 25000 Besançon et Julien GUILLOUX (trombone), domicilié 9 avenue Monjoux - 25000 Besançon, étudiants au CRR.

Est conclue une convention de formation professionnelle en application de l'article L.920-13 du Code du Travail.

Article 1 - Objet

En exécution de la présente convention, l'association JAZZ in MARCIAC s'engage à organiser l'action de formation intitulée « **stages festival 2013** ».

Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie de projet professionnel prévue par l'article L.900-2 du Code du Travail.

Elle a pour **objectif** de perfectionner les acquis techniques, de faire connaître ou d'approfondir la connaissance des différents styles de jazz qui existent, d'avancer dans la pratique de l'improvisation musicale et d'enrichir son répertoire par la pratique collective.

A l'issue de la formation, une attestation de présence assidue à la formation pourra être délivrée aux stagiaires.

Sa durée est fixée à 8 jours, du 26 juillet au 2 août 2013, un concert sur la scène du festival bis étant prévu le 3 août 2013.

Le programme de l'action de formation consiste en un stage de saxophone et trombone, culture rythmique et harmonie réparti sur deux heures de cours quotidiens par session de trois jours, des heures d'atelier en petit groupe ou pratique d'ensemble, une jam session, trois master classes avec des musiciens renommés, une conférence sur un thème spécifique, la programmation sur la scène du festival bis et l'accès aux concerts des différents artistes programmés dans le cadre du festival.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de mieux suivre l'action de formation susvisée et d'obtenir les résultats escomptés, les stagiaires sont informés qu'il est nécessaire de posséder le niveau suivant à l'entrée de celle-ci :

- bon niveau technique instrumental ou vocal,
- maîtrise des bases d'improvisation,
- maîtrise de l'harmonie avec la connaissance des enchaînements et gammes des sons courants,
- lecture à vue des partitions souhaitée,
- sélection sur écoute d'un support musical.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action aura lieu du 26 juillet au 2 août 2013. Elle se déroulera au collège de Marciac, chemin de Ronde, 32230 MARCIAC. Le 3 août, les stagiaires se produiront sur la scène du festival bis Jazz In Marciac.

Elle est organisée pour un effectif restreint de stagiaires, incluant la participation de quelques élèves des Ateliers d'Initiation à la Musique de Jazz (AIMJ) du collège de Marciac.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre sont les suivants :

- techniques : mise à disposition d'une salle équipée en sonorisation, micros, piano et batterie,
- pédagogique : cours dispensés par Eric BARRET (instrument), Laurent CUGNY (harmonie) et Christian SALUT (culture rythmique),
- contrôle des connaissances : une audition est faite en début de stage pour déterminer trois groupes de niveau afin de mieux approfondir la formation.

Article 5 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, le(s) stagiaire(s) a/ont un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il(s) en informe(nt) l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au(x) stagiaire(s).

Article 6 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 580 € net pour chaque stagiaire.

Une facture sera établie au CRR à la fin de la formation et sera accompagnée de la feuille de présence.

Article 7 - Interruption du stage

La convention ne peut être résiliée après acceptation sauf cas de force majeure reconnu (décès, accident grave, hospitalisation). JAZZ in MARCIAC remboursera intégralement la somme versée pour la participation au stage.

Article 8 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Instance d'Auch sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour JAZZ IN MARCIAC
Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON

Les stagiaires :

Florent ORMOND

Julien GUILLOUX